

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur SST détenant le Certificat de SST de niveau 2 appartenant à un organisme habilité par l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité).

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 7h00 de face à face pédagogique soit 1 jour de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 4 à 10 stagiaires.

Public et pré-requis :

Toute personne titulaire du certificat SST délivré par le réseau assurance maladie des risques professionnels / INRS.

Objectifs :

Le MAC SST a pour but de maintenir les compétences du SST pour :

- Adopter un comportement adapté et intervenir efficacement face à une situation d'accident, conformément à l'éventuelle évolution des techniques et conduites à tenir.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, démonstrations par le formateur SST, exercices d'apprentissage en groupe, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise.

Moyens pédagogiques :

Mannequins (adulte, enfant et nourrisson), défibrillateur d'entraînement, outils pour les cas concrets, fausses plaies, etc...

Support par vidéo projecteur, plan d'intervention de l'INRS, photos pour les cas concrets.

Fiche d'évaluation formative et grille de certification.

Délivrance de l'aide-mémoire du SST (documentation INRS).

Validation de la formation :

Les critères d'évaluation certificative sont définis par l'INRS, dans le référentiel de certification SST figurant au document de référence et transcrits dans une **grille de certification** (document INRS).

Un nouveau certificat SST valable au maximum **24 mois** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

A l'issue de la formation un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivré.

Programme :

- Tour de table pour relater les diverses expériences vécues en tant que SST.
- Actualisation des risques dans l'entreprise ou de l'établissement et aux modifications du programme.

Retour sur la formation de SST initiale :

- Etre capable de situer le rôle du SST.
- Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention dans ou hors de l'entreprise et lors de son intervention.
- Etre capable de repérer une situation de travail dangereuse en informant le personnel compétant et de proposer des mesures d'action de prévention.
- Etre capable de réaliser une protection adaptée.
- Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Etre capable de faire alerter ou d'alerter les secours.
- Etre capable de secourir la victime.
- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de proposer des mesures d'amélioration en matière de prévention (certification du SST à partir d'accident du travail simulé).
- Evaluation du SST à partir d'accident du travail simulé.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.